

Enseignement moral et civique : repères annuels

Les commémorations

La communauté éducative est invitée à s'associer aux principales commémorations nationales qui ont lieu pendant l'année scolaire. Lors de ces temps forts, des actions peuvent être mises en œuvre avec les collectivités territoriales (notamment les communes) ainsi que les fondations et les associations de mémoire, les mémoriaux, les musées, etc. Ces journées offrent l'occasion aux enseignants de sensibiliser, en amont et dans le cadre des programmes, les élèves à des thématiques citoyennes. Certaines commémorations coïncidant avec un jour chômé, l'équipe pédagogique pourra bien évidemment mener son action dans les jours qui précèdent ou les jours qui suivent.

Parmi ces commémorations, on notera :

➤ **Le 11 novembre (jour férié) : commémoration de l'armistice de 1918**

L'armistice de la première guerre mondiale signé entre les Alliés et l'Allemagne est commémoré en France le 11 novembre (**loi du 24 octobre 1922**). Des cérémonies sont organisées dans chaque commune en hommage aux combattants et aux victimes de la guerre.

La vie de combattants morts pour la France et le patrimoine artistique et littéraire lié à la guerre sont étudiés en classe, ce travail permettant de rappeler que la mémoire des deux grands conflits mondiaux contribue à la construction d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix.

➤ **Le dernier dimanche du mois d'avril : journée du souvenir des victimes de la Déportation**

Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. Cette date a été retenue, en 1954 (**loi n°54-415 du 14 avril 1954**) en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps, et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante. Cette journée est l'occasion de sensibiliser les élèves à l'histoire des victimes de la répression, de l'internement, de la déportation et au système concentrationnaire pendant la Seconde guerre mondiale.

➤ **Le 8 mai (jour férié) : commémoration de la victoire de 1945**

Dès 1946 (loi n° 46-934 du 7 mai 1946), la France décide de commémorer la victoire militaire remportée par les armées françaises et alliées, mettant fin à la Seconde guerre mondiale en Europe, officialisée par la signature de l'acte de capitulation du Troisième Reich, le 8 mai 1945 à Berlin.

Après plusieurs modifications successives de son statut sous la IV^{ème} et la V^{ème} République, la date du 8 mai obtient le caractère férié et chômé qu'elle connaît actuellement, par la **loi n°81-893 du 2 octobre 1981**. Cette journée est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont lutté contre la barbarie du régime hitlérien.

➤ **Le 10 mai : journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition**

La **journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions** existe officiellement depuis 2006. Le 10 mai a été choisi en référence au 10 mai 2001, jour de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité (**loi n° 2001-434 du 21 mai 2001**).

A cette occasion, les élèves sont invités à développer une réflexion civique sur le respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain et sur la notion de crime contre l'humanité. Chaque année, le ministère de l'éducation nationale publie une note de service au Bulletin officiel afin de mobiliser la communauté éducative.

➤ Le 27 mai : journée nationale de la Résistance

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance (CNR) sous l'impulsion de Jean Moulin, le Parlement a décidé la création d'une journée nationale dédiée la mémoire de la Résistance et à son héritage (**loi n°2013-642 du 19 juillet 2013**).

A noter que lors des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, l'éducation nationale participe activement à la commémoration du **Centenaire de la Première Guerre mondiale** et à celle du **70^{ème} anniversaire de la Résistance, de la libération de la France et de la lutte contre la barbarie nazie**.

Autres repères :

➤ Le 22 janvier : anniversaire de la signature du traité de l'Élysée.

Le **traité d'amitié franco-allemand**, dit **traité de l'Élysée**, est un traité bilatéral entre la République fédérale d'Allemagne et la République française signé au palais de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le chancelier allemand Konrad Adenauer et le président français Charles de Gaulle.

Le traité de l'Élysée fixe les objectifs d'une coopération accrue entre l'Allemagne et la France dans les domaines des relations internationales, de la défense et de l'éducation.

➤ Le 8 mars : journée internationale de la femme



Les origines de cette journée s'inscrivent dans un contexte de lutte des femmes au début du XX^e siècle pour acquérir des droits déjà accordés aux hommes (le droit de vote par exemple), de meilleures conditions de travail et l'égalité entre hommes et femmes.

Une journée initiée par le parti socialiste américain

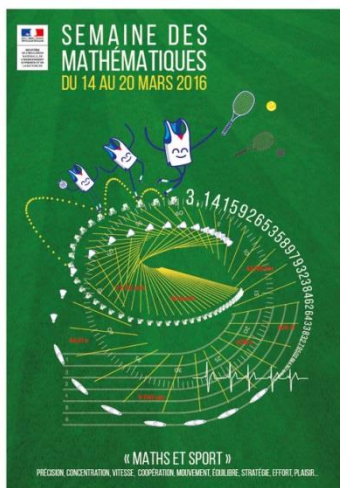
La première journée nationale de la femme eut lieu le 28 février 1909 aux États-Unis suite à une déclaration du parti socialiste américain. Le *National Woman's Day* sera célébré chaque dernier dimanche de février jusqu'en 1913.

Première journée de la femme à l'échelle internationale

Pour rendre hommage aux différents mouvements menés pour les droits des femmes et acquérir de nouveaux droits comme le droit de vote, l'idée de créer une journée internationale des femmes a été discutée lors de la 2^e conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, en août 1910, à l'initiative de Clara Zetkin.

Créatrice de la revue pour femme *Die Gleichheit* (l'Égalité), elle proposa une journée annuelle dédiée aux droits de la femme dans le but d'acquérir, dans un premier temps, le droit de vote. Cent femmes provenant de 17 pays composaient cette assemblée et cette idée fut adoptée à l'unanimité.

➤ Du 14 au 20 mars 2016 : Semaine des mathématiques « 2016 Maths et Sport »



Chaque printemps, la Semaine des Mathématiques s'attache à **sensibiliser** le grand public à l'aspect culturel des mathématiques en montrant le **rôle essentiel** qu'elles jouent dans l'histoire de l'humanité, notamment du point de vue de la compréhension scientifique du monde. Elle entend ainsi **valoriser** les nombreuses actions mises en œuvre tout au long de l'année en faveur du rayonnement des mathématiques.

Cette opération est également l'occasion de souligner l'importance qu'ont les mathématiques dans la **formation des citoyens** (contribution à l'apprentissage du raisonnement, structuration de la pensée, etc.) et dans leur **vie quotidienne** (nombres, formes, mesures, sciences du numérique, etc.). C'est dans cette même intention que cette semaine aspire à mettre en évidence la **variété des métiers** dans lesquels les mathématiques jouent un rôle majeur, ainsi que la richesse des liens que les mathématiques entretiennent avec d'autres disciplines,

qu'elles soient scientifiques, techniques ou artistiques (musique, littérature, arts visuels).

➤ Du 21 au 26 mars 2016 : Semaine de la presse et des médias à l'école.

Lien avec bulletin officiel : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=93221

Lien avec site pour s'inscrire (du 07 janvier au 06 février 2016) :

<http://www.presse.education.gouv.fr/reservation/>

➤ Du 30 mai au 05 juin 2016 : Semaine du développement durable



La Semaine européenne du développement durable a lieu du 30 mai au 5 juin. Durant cette semaine, le ministère chargé du développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les Français aux enjeux du développement durable. Il s'agit également d'apporter des solutions concrètes et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

➤ Le 21 juin : Fête de la musique

La fête de la musique est née en 1982 à l'initiative du ministère de la culture dirigé par Jack Lang. L'idée lui a été soufflée en 1981 par Maurice Fleuret, directeur de la Musique et de la Danse : il fit le constat que cinq millions de personnes (dont un jeune sur deux) jouaient d'un instrument de musique, mais qu'aucune manifestation ne célébrait cet art en France. Il proposa donc de faire jouer les musiciens amateurs dans la rue afin de promouvoir la musique et ainsi la démocratiser.

Quelques semaines plus tard, le 21 juin 1982, entre 20h30 et 21h, la première fête de la Musique est lancée. Le choix de fêter la musique le 21 juin n'est pas un hasard : ce jour est celui du solstice d'été (c'est-à-dire la nuit la plus courte de l'année) et rappelle l'ancienne fête païenne de la Saint-Jean⁴. La demi-heure de musique prévue par le ministère fut largement dépassée.

➤ Fête de la science : fête annuelle. Voir site officiel pour édition 2016 :

<http://www.fetedelascience.fr/>



➤ Le 20 novembre : La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ou Convention relative aux Droits de l'Enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

➤ Le 3 décembre : Journée Internationale des personnes handicapées



Afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées, une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations Unies, à la date du 3 décembre.

Cette journée mondiale est par ailleurs l'occasion idéale de réaffirmer certains principes de base, trop souvent oubliés : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". Le respect de cette dignité due à chaque personne, valide ou non, implique la reconnaissance de droits fondamentaux comme l'éducation ou l'accès au travail.

Les manifestations organisées à cette occasion nous invitent à de modifier le regard que nous portons sur les personnes handicapées.

Le 10 décembre : La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)

est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot. Elle précise les droits fondamentaux de l'Homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.

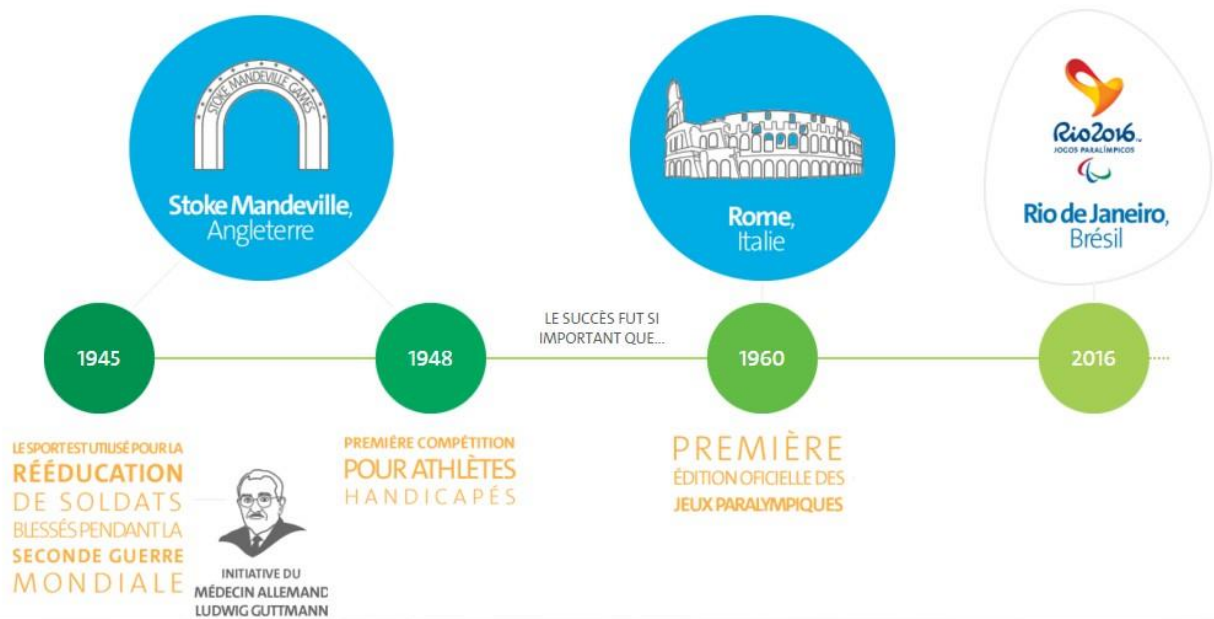
EPS : Les jeux olympiques et paralympiques de Rio



<http://www.rio2016.com/fr>

<http://www.rio2016.com/fr/les-jeux/paralympiques>

TOUT A COMMENCÉ...



Rio2016. PARTICIPER | LES JEUX | RIO DE JANEIRO

EN SAVOIR PLUS ▾

JOURS HRS MINS SECS
223 | 22 | 03 | 07

AVANT LES JEUX PARALYMPIQUES
7 AU 18 SEPTEMBRE 2016



DU 7 AU 18 SEPTEMBRE 2016



4.350
ATHLÈTES DE



176
PAYS

ONT RENDEZ-VOUS
POUR LES
**PREMIERS
JEUX**

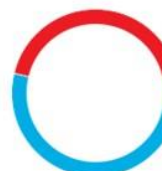


**EN
11
JOURS**

SERONT
DISPUTÉES



ÉPREUVES
AVEC REMISE
DE MÉDAILLE



226 POUR FEMMES

38 MIXTES

264 POUR HOMMES

